

## **RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Repas à thème AGR »**



### **1. Entité organisatrice**

L'AGR organise, entre le Lundi 3 octobre et le lundi 10 octobre 2022, un quiz « Devinez le pays représenté lors du prochain repas à thème du mardi 18 octobre ? ».

### **2. Participants**

Ce jeu-concours est réservé à toutes personnes ayant accès aux restaurants AGR. Les organisateurs et collaborateurs de l'AGR ne peuvent y participer.

### **3. Modalités de participation**

Pour y participer, il convient de répondre à la question présente sur la page d'accueil du site internet de l'AGR [www.lesrestaurantsagr.fr](http://www.lesrestaurantsagr.fr).

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

Le participant devra envoyer sa réponse par courriel à l'adresse suivante : [lesjeuxagr@caissedesdepots.fr](mailto:lesjeuxagr@caissedesdepots.fr).

### **4. Désignation des gagnants**

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort pour chaque restaurant AGR.

### **5. Dotation**

Le lot (un menu complet : une entrée + un plat + un dessert) sera attribué de manière aléatoire, dans chaque restaurant, à 2 gagnants.

### **6. Remise de la dotation**

Les gagnants seront avisés par courriel du lot remporté et des conditions de remise de ce lot.

Si le gagnant ne peut pas consommer le lot, le jour du repas à thème du mardi 18 octobre, la possibilité lui est offerte d'offrir ce lot à la personne de son choix et d'en informer l'AGR.

### **7. Exploitation de l'image des participants**

Les participants autorisent l'AGR à utiliser, dans le respect de la réglementation « RGPD », leurs nom et prénom pour des publications internes et externes, à titre publicitaire autour de l'opération du jeu-concours, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

### **8. Cas de force majeure/Réserve de prolongation**

La responsabilité de l'AGR ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

### **9. Protection des données à caractère personnel**

Dans le cadre de ce jeu-concours, les participants devront fournir des informations personnelles les concernant, à savoir : nom, prénom, adresse courriel, adresse professionnelle et numéro de téléphone (ci-après dénommées les « Données personnelles »). Ces Données personnelles seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique interne de l'AGR. Le traitement de ces Données personnelles est nécessaire à la prise en compte du traitement des demandes des participants, de l'exploitation de leur image et de leur participation, dans le cadre du jeu-concours.